

**Des projets annoncés il y a trois ans et toujours au point mort !**

Devenir de l'ancienne poste	☹
Berges de Seine	☹
Contrat intercommunal de développement (aucun contrat engagé pour la voirie !)	☹
Sécurité (commission sécurité totalement abandonnée !)	☹
Suivi des bâtiments publics (jeux pour enfants, tennis, gymnase...)	☹
Communication (information interne au conseil municipal et aux Chartrettois !!)	☹
Projet d'un distributeur automatique de billets (D.A.B.)	☹
Spectacles enfants et/ou adultes, première ébauche pour la 4ème année du mandat	☹

**Les commissions réunies au compte-gouttes ne permettent pas d'avancer !**



**Amélioration de l'environnement** ☹

**Cambriolages**  
dont un aux services techniques.  
Malgré ceci plus de commission sécurité

**La Poste de Chartrettes!**  
Quel est son avenir ?  
A ce jour toujours pas de réponse !  
Ni d'information du maire !

**Le saviez vous ? Non !! Etonnant !!** ☹ ☹

**Agglomération de Fontainebleau, les soucis commencent pour les Chartrettois :**

Le lot de mauvaises nouvelles commence à arriver sur notre commune.

**Au niveau financier :** Ce que nous annonçons dans notre précédent « Courrier Chartrettois » s'est malheureusement matérialisé cet automne, sur les impôts locaux payés par les Chartrettois :

- Taxe Foncière : apparition d'une cotisation de 0,52% de la part intercommunale inexistante auparavant.
- Taxe d'Habitation : le taux intercommunal passe de 7,7% à 8,31% soit une augmentation de 8%. Augmentation qu'il est prévu de renouveler pour les prochaines années.
- **Résultat :** dès 2017 Chaque foyer Chartrettois paiera en moyenne **50€ de plus par an** pour financer l'énorme dette de l'Agglomération de Fontainebleau (rappel : 32,5 M€ fin 2016 correspondant au cumul des anciennes Communautés de Communes).

Il est à noter que, si comme nous l'avions suggéré en son temps, nous avons intégré la Communauté de Communes « Brie des rivières et châteaux » (Le Châtelet en Brie), la part intercommunale des impôts locaux des Chartrettois **aurait baissé de 40%**.

**Au niveau urbanisme :** Le Maire de Chartrettes, Vice président en charge de la politique sociale, du logement social et de la santé n'a pas accepté le vote d'une motion refusant le transfert du PLU à l'Agglomération et de mener une action auprès des autres communes afin que cette compétence reste locale.

Résultat, toute modification future du PLU devra être validée par le Conseil Communautaire et non plus par le Conseil Municipal, comme cela a été le cas pour 5 communes au mois de septembre dernier.

**Au niveau aménagement du territoire :** Rien de prévu dans le budget 2017 pour l'aménagement des berges de Seine en amont de l'écluse. La dégradation de ce lieu de promenade pour les Chartrettois va donc pouvoir se poursuivre avec de nouveaux reports pour ce projet communautaire pourtant vieux de 5 ans.

**Au niveau activité économique :** Les travaux de réhabilitation de la ZA de Chartrettes sont terminés, on peut regretter que l'éclairage de nuit ne soit pas modulé. la ZA étant éclairée pleine puissance toute la nuit pour une activité quasi nulle. Les finances de la précédente Communauté de Communes du Pays de Seine auraient permis de payer cette réhabilitation, à la place on aura droit à un reversement aux communes dont le sens et le montant restent encore à préciser.

# Le Courrier Chartrettois

Bulletin d'Information édité par l'association "Agir ensemble pour 2020"

**Vos élus, membres de l'association**

Jean Claude André   Sylvie Henry   Richard Martinet   Dominique Lieutaud- Porret  
Urbanisme-sécurité   Enfance   Finances-Travaux   Evènementiel-Assos-CCAS

**Editorial**

**Nous vous souhaitons de bonnes fêtes pour cette fin d'année 2017.**

Dans notre précédente diffusion du « Courrier Chartrettois », nous vous faisons part de nos craintes sur certains dossiers concernant le rattachement de Chartrettes à l'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Les premiers effets viennent de se faire sentir dans les avis de taxes foncière et d'habitation reçus par les Chartrettois.

Par ailleurs, les compétences concernant l'urbanisme (PLU, équilibre social de l'habitat, gestion des gens du voyage) ont toutes été transférées à l'agglomération. Si les conséquences ne se ressentent pas actuellement sur notre commune, on ne sait pas à quoi s'attendre dans les années qui viennent...

Concernant les finances de la commune, malgré une présentation « orientée » dans le Chartrettois de juin 2017, la situation n'est pas aussi « rose » que l'on veut bien nous le faire croire. Impossible de connaître actuellement les conséquences financières de la dissolution de la Communauté de Communes et ses répercussions sur notre budget.

Que dire des projets qui avaient permis à la majorité actuelle d'être élue ? Rien à mi-mandat n'a été concrétisé et le solde de ce qui avait été prévu lors des mandatures précédentes n'a toujours pas été mis en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'assainissement et la voirie.

L'information et la communication n'existent toujours pas, que ce soit auprès des Conseillers (pas de commissions, pas de plénières) et pire encore, auprès des Chartrettois (Comptes rendus de conseils municipaux tronqués et réduits à leur plus simple expression, absence d'information publique sur les grands sujets,.....). Pour simple exemple Monsieur le maire nous promet depuis la fin 2016 des informations concernant les travaux de l'Intercommunalité, résultat un grand vide; promesse étendue aux Chartrettois au mois de juin dernier, et aujourd'hui toujours rien.

Comme le disait Machiavel : « Gouverner c'est faire croire »

**Retrouvez  
toutes les informations sur le site: [www.courrier-chartrettois.fr](http://www.courrier-chartrettois.fr)**

Vous pouvez nous contacter :  
tous les jours de la semaine sur [agir2020@courrier-chartrettois.fr](mailto:agir2020@courrier-chartrettois.fr)